



Personne vulnérable

Par jiji

Bonjour, mon père est décédé d'un cancer. Il était propriétaire d'un mobilhome et d'une voiture. Sa compagne avec qui il n'était pas marié ni même déclaré en couple a fait modifier les contrats et a mis à son nom à elle le mobil home et la voiture alors que mon père était en fin de vie sous morphine. Elle dit, que c'était son souhait . Du coup, avec mes s?ur et frère nous n'avons finalement plus d'héritage . Je ne sais pas si je souhaite faire une action mais j'aimerais savoir s'il est possible de faire quelque chose où est-ce trop tard ?? Merci de votre aide

Par TUT03

Bonjour

il aurait fallu faire une demande de mesure de protection lorsque l'état de santé de votre père s'est dégradé

de quand date leur relation, quelques mois, quelques années, plusieurs dizaines d'années ?

il est possible que votre père soit malade mais en capacité de faire des choix pour lui et sa compagne, il vous appartient de prouver la vulnérabilité ET que votre père était opposé à cette transaction